



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 avril 2026
(Date de convocation : 17 avril 2026)

Délibération N°20260423-2

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre PUJO-MENJOUET, Maire,

Étaient présents :

Alexandre PUJO-MENJOUET ; Dominique BORGELLA-ADJUDANT ; Etienne LAY ; Aurore VILLE ; Thibaut MAURIN ; Sarah LAGUERRE ; Sylvain SALIGOT ; Mélissa PUJO-MENJOUET ; Jean-François RABAUD ; David LAFFAILLE ; Marie VIDAL ; Stephen GAYE-METOU ; Sarah GRANDSIMON ; David MAPPA formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Viviane TORNÉ ayant donné procuration à Jean-François RABAUD

Objet : APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard sur l'exercice 2026 ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget principal et des budgets annexes de la commune de Campan ;

Vu son rapport de présentation ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire invite l'assemblée à désigner un ou une Président/e de séance pour le vote du CFU 2025 conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, et quitte la salle.

Mme Dominique BORGELLA-ADJUDANT, est désignée Présidente de séance.

Mme Dominique BORGELLA-ADJUDANT propose aux membres de l'assemblée de se prononcer sur le CFU 2025 du budget principal et des budgets annexes de la commune de Campan et dont la présentation vient d'être faite.

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal et des budgets annexes de la commune de Campan,
- arrête le Compte Financier Unique 2025 du budget principal et des budgets annexes de la commune de Campan comme suit :

Budget principal

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 124 137,40	2 987 798,00	6 111 935,40
	Recettes réalisées (1)	B	597 683,53	3 215 691,51	3 813 375,04
	Restes à réaliser	C	176 557,00	0,00	176 557,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 701 156,59	4 483 015,52	7 184 172,11
	Dépenses réalisées (1)	E	914 929,10	2 540 633,74	3 455 562,84
	Restes à réaliser	F	210 728,74	0,00	210 728,74
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-317 245,57	675 057,77	357 812,20
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-422 980,81	1 495 217,52	1 072 236,71
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-740 226,38	2 170 275,29	1 430 048,91
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-34 171,74	0,00	-34 171,74
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-774 398,12	2 170 275,29	1 395 877,17

Budget annexe eau-assainissement

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	320 736,66	487 284,47	808 021,13
	Recettes réalisées (1)	B	232 089,38	478 747,70	710 837,08
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	389 481,60	508 288,04	897 769,64
	Dépenses réalisées (1)	E	289 904,67	463 191,27	753 095,94
	Restes à réaliser	F	35 913,25	0,00	35 913,25
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-57 815,29	15 556,43	-42 258,86
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	68 744,94	21 003,57	89 748,51
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	10 929,65	36 560,00	47 489,65
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-35 913,25	0,00	-35 913,25
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-24 983,60	36 560,00	11 576,40

Budget annexe Lotissement Le Clos du Haillas

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	205 298,14	274 710,17	480 008,31
	Recettes réalisées (1)	B	177 055,46	177 055,75	354 111,21
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	194 700,17	274 710,17	469 410,34
	Dépenses réalisées (1)	E	177 055,27	177 055,75	354 111,02
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,19	0,00	0,19
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-10 597,97	0,00	-10 597,97
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-10 597,78	0,00	-10 597,78
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-10 597,78	0,00	-10 597,78

Fait pour extrait conforme

Date affichage : 27/04/2026

La Présidente de séance
Dominique BORGELLA-ADJUDANT

